

# Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2024



Procès-verbal

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>1. ORDRE DU JOUR</b> .....	3
<b>2. PRESENTS</b> .....	4
<b>3. COMPTE-RENDU</b> .....	7
<b>OUVERTURE PAR LE PRESIDENT</b> .....	7
<b>DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET D'UN SCRUTATEUR</b> .....	8
<b>RAPPORT D'ACTIVITE 2023</b> .....	8
<b>PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2023</b> .....	23
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	26
<b>APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT</b> .....	28
<b>VOTE DE L'ENVELOPPE GLOBALE 2024 DE RETRIBUTION DES ADMINISTRATEURS</b> .....	29
<b>ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES UTILISATEURS ET D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT</b> .....	30

# Préambule

Le 4 juin 2024 à 10h00, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du Campus Cyber, 5 rue Bellini 92800 Puteaux et en ligne <https://visio.afnic.fr/b/sop-geq-nim>.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 14 mai 2024 par voie électronique à tous les membres.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres <https://membres.afnic.fr>.

## 1. Ordre du jour

- Ouverture par le président
- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- Rapport d'activité 2023
- Présentation des comptes annuels 2023
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2023 et affectation du résultat
- Vote de l'enveloppe globale 2025 de rétribution des administrateurs
- Élection d'un administrateur représentant des bureaux d'enregistrement et d'un administrateur représentant des utilisateurs

## 2. Présents

En entrant en séance, chaque membre présent a signé une feuille de présence ; concernant les membres présents en ligne, une capture de la liste a permis de les identifier et reporter leur présence « en ligne » sur la feuille de présence. Ces documents sont consultables au service vie associative de l'Afnic.

Au total 57 membres étaient présents ou représentés dont 53 habilités à prendre part aux votes. Des décomptes précis des présents ont été faits au moment de chaque vote de résolution.

### 4 Membres Fondateurs représentés par les administrateurs de l'Afnic :

- Inria représenté par M. Godefroy Beauvallet
- Inria représenté par M. Luc Saccavini
- Ministère en charge des communications électroniques représenté par Mme Mirelle Campana
- Ministère en charge de l'industrie représenté par Mme Isabelle Amaglio-Terisse

### 1 Membre d'Honneur (non votant) :

- Mme Annie Renard, présente en ligne

### 11 Membres Utilisateurs, personnes physiques (dont 1 non votant) :

- M. Sébastien Bachollet
- M. Sory Bah, présent en ligne
- M. Antoine Boutignon
- M. Chagny Nicolas
- Mme Eugénie Chaumont, présente en ligne
- M. Benjamin Louis
- M. Nicolas Pawlak

- Mme Elisabeth Porteneuve, présente en ligne
- M. Jean-Benoît Richard, présent en ligne
- M. David-Irving Tayer
- Mme Mireille Yamajako, ayant donné sa procuration à M. Nicolas Pawlak

#### 9 Membres Utilisateurs, personnes morales (dont 1 non votant) :

- Bibliothèque Nationale de France représentée par M. Vladimir Tybin
- CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, représentée par M. Claude Ravalec, ayant donné procuration à M. Nicolas Pawlak
- Fédération Française du Bâtiment, représenté par M. Clément Vuillemin, ayant donné procuration à M. Sébastien Bachollet
- INPI, représentés par M. Paul Perpère et Mme Caroline Beauvillain
- ISOC France, représentée par M. Nicolas Chagny
- NOVAGRAAF, représenté par M. Marc-Emmanuel Mellet
- Plasseraud IP, représenté par M. Fabrice Bircker, présent en ligne
- Sparkling, représenté par M. Benjamin Louis
- Titan Datacenters France, représenté par Jean-Sébastien Femenia, ayant donné sa procuration à M. Nicolas Chagny

#### 17 Membres Bureaux d'enregistrement :

- Cabinet Germain Moreau, représenté par M. Gaël Mancec, présent en ligne
- CELEONET, représenté par M. Yann Szkolnik, ayant donné procuration à M. Eric Lantonnet
- CSC Corporate Domains, représenté par M. Patrick Hauss, présent en ligne
- DATAXY, représenté par M. Bernard Dulac, présent en ligne
- DGS Monaco, représenté par M. Eric Lantonnet
- Domainium, représenté par M. Philippe Franck, présent en ligne
- GANDI, représenté par M. Arnaud Franquinet
- IP TWINS, représenté par M. Gianni Chiarolini

- KEY SYSTEMS, représenté par M. Olivier Fries, ayant donné procuration à M. Frédéric Guillemaut
- NAMESHIELD, représenté par M. Arnaud Wittersheim, présent en ligne
- NETIM, représenté par M. Sébastien Almiron
- ONE2NET, représenté par M. Pierre Geoffroy, présent en ligne
- ORANGE, représenté par Mme Sophie Jean-Gilles
- ORDIPAT, représenté par Mme Jennifer Korn
- OVH, représenté par Mme Emma Caner
- SAFEBRANDS, représenté par M. Frédéric Guillemaut
- SFR, représenté par M. Arnaud Weber

15 Membres correspondants du collège international (dont 1 non votant) :

- ADETIC, représenté par M. Mahamat Ali Batran, présent en ligne
- ANSI, représenté par M. Antoine Kammiri Souroumpo, présent en ligne
- ARCEP, représenté par M. Serge Roland Sanou, présent en ligne
- ARTCI, représenté par Mme Nicaise Yapoga, présente en ligne
- CAMEROON DIGITAL, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi, présent en ligne
- CII, représenté par M. Vojo Spahiu, présent en ligne
- CNI, représenté par M. Félix Ndayirukye, présent en ligne
- INPHB, représenté par M. Souleymane Oumtanaga
- NIC Madagascar, représenté par M. Raft Razafindrakoto
- NIC Sénégal, représenté par M. Idrissa SARR, présent en ligne
- Rwanda Internet Community and Technology Alliance, représenté par Mme Grace Ingabire, présente en ligne
- SAN, représenté par M. Agim Cami, présent en ligne
- Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, représenté par M. Maurice Mufusi Nteteubaka, présent en ligne
- Transversal, représenté par M. Max Henry, présent en ligne
- Webnet Africa, représenté par Mme Rita Tshimanga, présente en ligne

Assistaient également à l'assemblée générale :

- M. Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, Audit France
- M. Laurent Toutain, président du Conseil Scientifique de l'Afnic
- M. Benoit Ampeau, Directeur partenariats et innovations, Afnic
- Mme Gabrielle Apfelbaum, Directrice de la communication, Afnic
- M. Pierre Bonis, Directeur général, Afnic
- Mme Sophie Canac, Responsable de la gouvernance associative, Afnic
- M. Lucien Castex, Recherche internet et société / Gouvernance de l'internet, Afnic
- Mme Clémence Davoust, Responsable communication événementielle, Afnic
- Mme Caroline Duval-Favre, Secrétaire générale, Afnic
- Mme Marianne Georgelin, Directrice juridique, Afnic
- Mme Margot Gueguen, service communication, Afnic
- M. Régis Massé, Directeur des systèmes d'information, Afnic
- Mme Virginie Navailles, Responsable des démarches transversales RSE, Afnic
- Mme Mégane Passereau, Assistante DG, Afnic
- Mme Kaviya Senthillingam, Chargée de communication, Afnic
- Mme Emilie Turbat Directrice commercial et marketing, Afnic
- M. Pascal Vella, Responsable communication numérique, Afnic

## 3. Compte-rendu

### Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président Godefroy Beauvallet ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

Godefroy Beauvallet annonce que l'ordre du jour portera classiquement sur le rapport d'activité et les comptes mais également sur l'élection d'un administrateur représentant des bureaux d'enregistrement et d'un administrateur représentant des utilisateurs.

## Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mégane Passereau (Afnic) est désignée secrétaire de séance et Sophie Canac (Afnic) est désignée comme scrutatrice.

## Rapport d'activité 2023

### 2023 : Une année de constructions

Godefroy Beauvallet ouvre l'Assemblée générale par les éléments marquants pour l'association en 2023 :

L'achat et la rénovation du siège social :

- Les fonds associatifs élevés et la période d'inflation avec des taux d'intérêt bas ont permis à l'Afnic d'investir dans un bâtiment plus sécurisé et une meilleure efficacité énergétique, au cœur de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Le siège social permet d'accueillir les membres, faire vivre l'association à l'occasion de ses différentes instances mais pas que... Il pourra également servir de lieu de réception, d'évènements en lien avec la communauté de l'internet français.

En 2023, l'Afnic s'est réorganisé avec la création d'un véritable secrétariat général à la tête duquel Caroline Duval-Favre a été nommée. Les fonctions financières, ressources humaines, qualité de vie au travail, gestion du bâtiment ont été regroupées.

La lutte contre les abus et la création de nouveaux outils a été un des axes principaux en 2023 pour s'adapter au mieux à l'évolution des menaces. Différents dispositifs ont été



déployés tels que la vérification des données titulaires avant la publication, les sanctions graduées des bureaux d'enregistrement ne respectant leurs engagements de lutte contre les abus.

L'Afnic a également travaillé sur une méthode de résolution de litiges non conflictuelle avec la mise en place d'une procédure de médiation qui permet une résolution de litiges gratuite et à l'amiable.

Enfin en 2023, l'Afnic a décidé d'augmenter les tarifs du .fr pour la première fois. Cette augmentation s'explique par plusieurs raisons ; le coût croissant des intrants, l'inflation, l'augmentation des salaires dans la tech. Cette augmentation s'est confirmée après un dispositif de concertation avec les membres, le public et l'Etat dans le but de conserver le bon fonctionnement du .fr.

Godefroy Beauvallet remercie toutes les équipes de l'Afnic et les membres pour leur investissement qui amène au succès de l'Afnic.

## **Le contexte externe : Sécurité**

C'est un contexte de régulations, de nouvelles lois, de nouveaux encadrements juridiques et règlementaires qui touche l'office d'enregistrement.

- *La Loi de Programmation Militaire* : donne des nouveaux pouvoirs d'injonction à l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) sur l'office d'enregistrement pour le blocage ou la suppression de noms de domaine dont l'utilisation peut représenter une menace pour l'intérêt national.

- *NIS 2* : Directive européenne qui va être transposée. Les échanges entre l'Afnic et l'ANSSI et la Direction Générale des Entreprises (DGE) ont permis d'améliorer les textes de la transposition pour palier à certaines ambiguïtés.

Cette année a permis également la mise en œuvre d'un Comité de liaison Etat et acteurs du DNS qui a joué un rôle important dans ce dialogue avec l'ANSSI.

- Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'Afnic s'est mis en position de haute défense pour rester vigilante aux différentes menaces (avec un focus particulier dans le contexte des Jeux Olympiques)

En revanche, l'Afnic n'a pas souligné de montée de menaces et d'attaques en lien avec le conflit entre l'Israël et le Hamas.

## Le contexte externe

- En 2023, une augmentation significative du ciblage d'entités assurant la transmission de données sensibles, comme les entreprises de télécommunications a été observée,
- Cybercriminalité signifie toujours une menace importante pour le secteur public et les entités particulièrement sensibles aux interruptions de service,
- Les attaques à finalité lucrative se sont maintenues à un niveau élevé en 2023 (30% de plus que 2022),
- Les secteurs *énergie – transports – logistique – télécom* sont toujours considérés comme particulièrement exposés à la menace de déstabilisation,
- La tendance au rançonnage reposant exclusivement sur l'exfiltration de données (sans rançongiciel), observée depuis 2021 s'est confirmée en 2023.

## Contexte externe et coopération Cyber

La coopération nationale représentée par un renforcement de nos relations avec l'ANSSI est complétée par la mise en place et le développement de coopérations internationales, entre pairs :

- C'est le cas de la nouvelle instance « TLD ISAC » du Centr qui rassemble l'essentiel des registres nationaux européens en vue d'harmoniser l'évaluation de la menace, d'échanger les meilleures pratiques et de représenter un levier de coordination sécuritaire et d'entraide en cas d'attaque de l'un ou de plusieurs des membres.

- C'est toujours le cas de l'instance « TLD OPS » de l'ICANN qui a pour but de partager les meilleures pratiques de sécurité et d'organiser le transfert de compétences Cyber entre membres.
- L'Afnic joue un rôle de premier plan dans ces deux instances, et a organisé un exercice conjoint TLD OPS/ ISAC lors de la réunion du Centr la semaine dernière.

## **Le contexte international : le marché**

- Le marché des noms de domaine reste assez dynamique en 2023, notamment pour ce qui concerne les ccTLD, avec une performance toujours supérieure à la moyenne européenne pour le .fr.
- On voit cependant poindre les signes avant-coureurs d'un atterrissage, notamment en Europe, qui reflète les difficultés économiques auxquelles sont désormais confrontés les ménages et les entreprises dans un contexte inflationniste et d'incertitudes géopolitiques.
- Le .com, leader du marché, souffre et perd du stock. Les extensions les plus problématiques en termes d'abus sont en recul, ce qui est une bonne nouvelle. Les tarifs accusent une hausse modérée, afin de prendre en compte le contexte inflationniste, et cette hausse n'épargne pas le .fr (+11 % au 1<sup>er</sup> mars).

## **L'association en 2023**

Godefroy Beauvallet fait un point sur le membership de l'association en 2023, qui comptait 129 membres, un chiffre stable par rapport à l'année 2022.

Les membres de l'Afnic sont pour environ 42% d'entre eux adhérents depuis plus de 15 ans et environ 34% ont rejoint l'Afnic durant les 5 dernières années.

La participation des membres à l'assemblée générale en 2023 a été plus faible que les 3 années précédentes, ce qui est habituel à une année sans élections ; tandis que leur participation aux comités de concertation s'est maintenue.

L'association tire le bilan suivant pour l'année 2023 :

- 1 assemblée générale
- 2 comités de concertation Utilisateurs et Bureaux d'enregistrement
- 1 Groupe de Travail Opérationnel a été lancé pour permettre à des membres volontaires de travailler avec les équipes de l'Afnic sur différents projets
- 5 réunions du Conseil d'administration
- 1 séminaire stratégique consacré à l'évolution de la promesse associative
- 1 réunion avec les membres du Collège International

## **2024, la mise en œuvre du renouvellement de la promesse associative : quelques avancées**

Des nouvelles avancées se dessinent pour 2024 telles que :

- Une nouvelle plaquette d'adhésion pour les membres
- Des nouveaux membres (DSI, monde académique, représentants des ayants-droit)
- La concertation en mars pour détailler les propositions, recueillir des avis, dégager des priorités
- Lancement du GTT Abus avec les membres volontaires
- Des remises tarifaires sur les formations de l'Afnic
- Des webinaires thématiques et les réunions des différents collèges

## **2024, la mise en œuvre du renouvellement de la promesse associative : en cours d'organisation**

L'Afnic se prépare à organiser :

- Deux demi-journées portes ouvertes pour créer du lien entre les membres et les salariés et permettre aux membres de connaître leurs métiers
- Un évènement en province co-organisé avec un de nos membres : le 5 décembre à Quimper à l'occasion des 10 ans du .bzh
- Un document onboarding qui regroupera toutes les informations utiles pour les nouveaux membres (et les anciens)

- Des remises tarifaires ou la gratuite sur les salles de formation/réunion

## **Dynamique et croissance pour le .fr**

Pierre Bonis souligne que le volume de créations a été excellent en 2023 et pour la première fois de son histoire le .fr a dépassé le seuil des 800 000 créations annuelles pour atteindre 801 427 créations, soit une hausse de 6,4% par rapport à l'année 2022.

Le taux de renouvellement, quant à lui est en léger recul pour s'établir à 83,4% contre 83,5% en 2022, qui s'explique par la hausse du taux de suppression des noms de domaine arrivant à échéance (66% contre 68-70%).

Au 31 décembre 2023, le stock atteint 4 133 832 noms de domaine, soit une croissance de 3,4% qui reste supérieure à la croissance moyenne des ccTLD de l'Union Européenne s'établissant quant à elle à 1,8%.

## **L'Afnic poursuit ses actions en faveur de la présence en ligne des TPE/PME et des jeunes.**

La transformation numérique des entreprises françaises et la sensibilisation des jeunes aux enjeux d'une présence en ligne restent au cœur des missions de l'Afnic. En 2023, son programme d'accompagnement à la présence en ligne Réussir-en.fr (réussir-en.fr) lui a permis de sensibiliser et de former plus de 28 500 TPE/PME et plus de 4 500 jeunes, dans des sessions en présentiel ou en ligne, destinées à créer un site internet, adopter les bonnes pratiques d'une identité numérique maîtrisée et indépendante, améliorer leur référencement, ou encore à bien choisir leur nom de domaine en .fr.

Pour poursuivre cet accompagnement aux bons choix numériques, l'Afnic s'appuie sur les dispositifs Tous en ligne Maintenant (tousenlignemaintenant.fr), Foliweb (lesfoliweb.fr) et des partenariats avec la Fédération Française des Bureaux d'Étudiants (FFBDE) ou encore Pix. Par ailleurs, et pour la 4ème année consécutive, le concours des « Foliweb Awards » a permis de récompenser la stratégie numérique de 6 petites entreprises leur permettant de développer et pérenniser leur activité.

En parallèle, l'Afnic a poursuivi sa collaboration avec France Num et le Studio Next pour une troisième saison du programme TV Connecte ta Boîte, dont la diffusion a commencé en décembre pour se poursuivre début 2024.

Deux nouvelles études issues des réponses à l'outil d'autodiagnostic « Réussir avec le Web » ont été publiées. Une étude centrée sur le secteur du tourisme a permis de mettre en exergue les spécificités de la transformation numérique de ce secteur, en regard de l'échantillon généraliste des répondants. Il a ainsi été souligné que les acteurs de ce secteur économique multiplient les canaux de présence en ligne pour développer leur activité, investissent pour optimiser leur visibilité et appliquent les bonnes pratiques de cybersécurité.

Du côté de son réseau de distribution, l'Afnic a poursuivi son programme d'opérations commerciales favorisant les usages des noms de domaine, en s'appuyant tout particulièrement sur les offres de ses bureaux d'enregistrement bénéficiant du label « Je passe au numérique », lequel garantit une adéquation aux besoins des petites entreprises.

Avec ce programme, en 2023, plus de 85 000 .fr ont fait l'objet de remises tarifaires profitant directement à la transformation numérique des TPE/PME françaises.

## **Les évolutions des politiques de registre pour faciliter la lutte contre les abus**

Depuis l'ouverture des enregistrements de noms de domaine en .fr aux particuliers en 2006, l'Afnic est pionnière en matière de lutte contre les abus grâce à des procédures non contentieuses et contentieuses.

Pierre Bonis souligne l'effort des équipes de l'Afnic ainsi que des bureaux d'enregistrement à maintenir le .fr comme un registre de confiance.

L'approche de l'Afnic face aux abus a un triple objectif :

- Maintenir la confiance des utilisateurs du .fr dans l'extension nationale ;

- Faire cesser rapidement et efficacement les abus de certains titulaires, dans le respect des droits de chacun et de la nécessaire neutralité de l'office d'enregistrement, éléments indispensables de cette confiance ;
- Faire évoluer nos pratiques, notamment grâce à l'innovation, pour que le renforcement de la lutte contre les abus rime avec le maintien de la simplicité et de la compétitivité du .fr, dans un contexte de forte concurrence.

## La consultation des parties prenantes

L'Afnic consulte régulièrement l'ensemble des parties intéressées par l'évolution d'Internet en France sur des projets structurants concernant le .fr et les extensions ultramarines.

L'Afnic a lancé :

- *Juin 2022* : une première consultation relative à la détection des données d'enregistrement contraires à la Charte de nommage du .fr dès la création d'un nom de domaine
- *Septembre 2022* : une seconde consultation relative à l'accès aux données d'enregistrement pour les autorités bénéficiant d'un droit de communication
- *Début d'année 2023* : une troisième consultation relative à la mise en place d'une procédure de médiation
- *Octobre 2023* : une quatrième consultation sur la mise en place en coopération avec les bureaux d'enregistrement d'un dispositif fédéré de vérification des données des titulaires
- *Novembre 2023* : une cinquième consultation publique sur la mise en place de sanctions graduées appliquées aux bureaux d'enregistrement accrédités pour le .fr et des extensions ultramarines dont l'Afnic a la gestion.

Pierre Bonis remercie les membres pour leur participation aux différents Comités de concertation pour revoir des modifications des politiques de registre.

## La médiation, un nouveau service de l'Afnic

Le 3 juillet 2023, l'Afnic a mis en place une procédure de médiation gratuite comme mode amiable de résolution des différends. Cette procédure a pour but de faciliter la résolution des litiges concernant les noms de domaine.

La médiation répond aux trois objectifs suivants :

- Clore une partie des litiges dans un bref délai et en toute confidentialité ;
- Proposer un nouveau mode de résolution des litiges gratuit, à la différence des PARL ;
- Réserver la publication des décisions issues de PARL aux seuls dossiers dans lesquels les parties ne s'accordent pas.

Entre le 3 juillet fin décembre 2023, l'Afnic a désigné 6 médiateurs et a reçu 54 demandes de médiation.

## Activités hors .fr – Les autres activités : Extensions génériques :

Pierre Bonis indique que l'Afnic maintient sa position de leader sur le marché français.

Le .paris voit son stock diminuer et vient s'établir à 20 000 noms de domaine fin 2023.

Le .museum poursuit sa consolidation au-dessus de 1 000 noms de domaine actifs et atteint 1032 .museum au 31/12/2023.

La communauté du Cercle des .marque s'est à nouveau réuni cette année avec une cinquantaine de marques et leurs représentants pour échanger sur les extensions internet mais tout particulièrement sur la prochaine ouverture à candidatures qu'organisera l'ICANN au printemps 2026.

## Un organisme de formation en développement

2023 a été une année de pivot pour l'activité de formation. L'Afnic est un organisme de formation certifié Qualiopi. La formation a presque doublé son chiffre d'affaires par rapport à 2022 venant s'établir à environ 100 000 euros.



Une des spécificités de cette activité est que les formations sont délivrées par des collaborateurs formés à être formateurs.

L'offre de formation s'est élargie en 2023, passant de 5 à 9 formations au catalogue :

- *Maîtriser les bases du DNS et l'industrie des noms de domaine*
- *Les noms de domaine de A à Z, en partenariat avec l'INPI*
- *Comprendre et déployer le protocole IPv6*
- *Noms de domaine et abus en ligne > Nouveau*
- *Maîtriser les enjeux de la gouvernance de l'internet > Nouveau*
- *Sécuriser son courrier électronique grâce au DNS avec DKIM, DMARC, SPF*
- *Sécuriser son infrastructure DNS grâce à DNSSEC*
- *Gérer et sécuriser un portefeuille de noms de domaine - Grands Comptes > Nouveau*
- *Administrateur DNS > Nouveau*

## **Bilan 2023 de l'activité R&D**

### **Une année de consolidation des projets collaboratifs et de contributions**

Dans la dimension Recherche et Développement, Pierre Bonis rappelle que l'Afnic a le devoir d'interroger les nouvelles technologies, être à l'écoute des innovations qui font sens à nos clients, à nos utilisateurs.

L'Afnic a mis en place des projets en coopération avec de plus en plus de partenaires tels que des membres de l'industrie et de la recherche académique.

### **Accompagnement technique du .ga**

Le 7 juin 2023 est une date historique pour l'internet Gabonais. L'extension nationale .ga, n'est plus opérée par l'entreprise Freenom, l'Agence Nationale des Infrastructures

Numériques et des Fréquences, l'Aninf, ayant repris pleinement sa mission de registre de premier niveau.

Pendant plus d'un an, l'Aninf a travaillé et préparé avec l'Afnic cette transition qui s'inscrit dans une démarche de réappropriation gabonaise du .ga, pour une souveraineté numérique affirmée.

## La Fondation AFNIC

Pierre Bonis rappelle que les équipes de l'Afnic travaillent tout au long de l'année afin de générer des recettes pour alimenter la Fondation. Celle-ci pouvant alors financer des projets de solidarité numérique, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Depuis 8 ans, la fondation Afnic a distribué 10 001 578 euros de soutiens à 512 structures réparties sur l'ensemble du territoire national (drom/com compris).

Les thèmes abordés par les lauréats en 2023 reflètent les grands défis de notre société :

- Le réchauffement climatique
- La santé
- Le handicap
- Les droits des femmes
- La précarité alimentaire
- Les liens intergénérationnels
- Les dérives des pratiques sur les réseaux sociaux

Les réalisations en 2023 sont :

- 4 créations ou modifications d'outils
- 5 développements de logiciels ou d'applications
- 7 animations de plateformes, communauté ou de site web
- 2 ouvertures de lieux
- 66 ateliers ou contenus de formation
- 3 dispositifs culturels multimédia

2023 a également été une année de la réflexion où la Fondation a pris le temps de s'interroger sur son positionnement et ses modalités d'intervention en relation avec l'évolution prévisible des usages et des besoins et en cherchant la complémentarité des acteurs institutionnels intervenant dans le numérique.

La Fondation Afnic entend poursuivre son accompagnement des acteurs de la solidarité en proposant un lieu de partage d'expertise, de connaissances, de dialogues et d'appui constant et bienveillant.

## **La responsabilité sociétale à l'Afnic**

Pierre Bonis rappelle que l'Afnic a initié la structuration de la démarche ISO 26000 et travaillé à travers des actions en fonction des piliers du développement durable.

L'Afnic poursuit son développement au travers d'objectifs et le suivi de leurs atteintes et s'engage dans une logique d'amélioration continue.

### **Résultats sociaux**

Évolution des effectifs : Fin 2023, l'Afnic comptait 91 salariés, avec 45% de femmes et 55% d'hommes. Les effectifs ont été stables et le taux de turnover était de 4,5% soit une baisse de 4% par rapport à 2022.

Diversité et égalité de traitement : en 2023, l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes était de 98/100, soit un maintien depuis 2 ans et une hausse de 3 points par rapport à 2020 et de 12 points par rapport à 2019.

Développement des compétences : le budget formation a représenté 3,2 % de la masse salariale en 2023, conformément à notre engagement à consacrer chaque année 3 % de la masse salariale au développement des compétences des collaborateurs. 74 % des salariés ont suivi ou moins 1 formation.

Satisfaction des salariés : D'après l'enquête interne annuelle, les collaborateurs ont exprimé une satisfaction vis-à-vis de l'Afnic en tant qu'employeur de 89 % et de 92% relative à la qualité de vie au travail, chacune en hausse de 2 points par rapport à 2022.

## Résultats sociétaux

Fondation Afnic pour la solidarité numérique : Sur 393 candidatures reçues en 2023, la Fondation Afnic pour la solidarité numérique a soutenu 87 projets pour un montant total de 1 482 690 d'euros, financés grâce aux bénéfices réalisés sur les enregistrements du .fr.

L'évènement annuel de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique qui s'est tenu le 12 décembre 2023 avait pour fil rouge les projets développés par des femmes pour les femmes. Plus de 80 personnes ont participé aux échanges et aux tables-rondes sur la présence des femmes dans les métiers du numérique et les projets conçus par des femmes destinés à améliorer leur quotidien et leur santé.

Sensibiliser et former les TPE/PME et les jeunes à une présence sur internet maîtrisée : A travers Réussir-en.fr et les ateliers Foliweb, plus de 26 000 TPE/PME ont été accompagnées en 2023 dans leur passage en ligne et formées pour développer leurs activités sur internet et près de 4 500 jeunes ont participé aux ateliers organisés avec nos partenaires sur la maîtrise de leur présence en ligne, notamment sur les thématiques de leur identité et de leurs données.

Par ailleurs, plus de 3 000 TPE/PME, commerces et artisans les plus éloignés du numérique ont suivi les formations « Tous en ligne maintenant » organisées par l'Afnic et ses partenaires.

Un ancrage territorial réaffirmé : En 2023, l'Afnic a renforcé sa place d'acteur économique et social de Saint Quentin-en-Yvelines par l'achat de ses futurs locaux à Guyancourt, qui accueilleront notamment des formations d'associations locales et partenaires,

Les équipes de l'Afnic ont poursuivi leurs interventions dans les universités et écoles du territoire, mais aussi lors des événements emploi, business et innovation de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre de Réussir-en.fr et Tous en Ligne Maintenant, plusieurs ateliers ont été organisés à l'incubateur SQY Cub pour accompagner les projets de création d'entreprise et/ou de développement d'activité sur Internet sur des thématiques telles que lancer ses

activités sur Internet, créer et bien référencer son site Internet, les clés pour bien choisir l'adresse de son site, etc.

Les équipes RH et RSE sont également actives en 2023 dans les groupes de travail dédiés interentreprises de la communauté d'agglomération pour faire évoluer les pratiques des entreprises du territoire, notamment les thématiques de l'attractivité, l'inclusion, l'intégration des nouveaux collaborateurs et des personnes en situation de handicap, sur la féminisation des métiers scientifiques et techniques, l'impact environnemental et un chantier nature.

L'Afnic poursuit également son approvisionnement auprès de fournisseurs et prestataires locaux et favorisant l'insertion dès que cela est possible dans le cadre de sa politique d'achats responsables.

## Résultats environnementaux

### L'Afnic, acteur engagé du numérique responsable

L'engagement de l'Afnic en faveur du développement durable est formalisé depuis 2019 dans ses axes stratégiques.

La feuille de route 2022/2025 affiche notre ambition d'être un acteur reconnu et utile de la solidarité numérique et du numérique durable.

Pour cela l'Afnic participe à la commission Numérique et Environnement de Numeum et est devenu signataire en 2023 de Planet Tech'Care.

Pilotée par Numeum, Planet Tech'Care est la 1<sup>ère</sup> initiative rassemblant un réseau de partenaires, qui a pour ambition d'accompagner les entreprises qui souhaitent intégrer le numérique dans leur trajectoire environnementale et de soutenir les acteurs de la formation dans le développement des compétences en matière de numérique responsable.

## Bilan Carbone® de l'Afnic

Les intrants constituaient le poste principal d'émissions qui représente environ 66 % de l'empreinte carbone, suivi par les déplacements à hauteur de 13% ; 12% pour l'énergie et enfin 11% pour le poste des immobilisations.

Le fret et les déchets représentaient tous les 2 moins de 1 % des émissions.

## Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Des ateliers réalisés avec le comité de direction ont permis l'élaboration d'un nouveau plan de réduction des gaz à effets de serre, ciblant notamment les 3 postes les plus importants du bilan carbone. Cette feuille de route a été votée par le conseil d'administration en novembre 2022 et sera mis en œuvre à partir de 2023.

L'Afnic a également pris l'engagement de compenser ces émissions de gaz à effet de serre dès 2022 via la contribution à la neutralité carbone globale.

## Contribution à la neutralité carbone globale

Engagement de la Convention 2022/2027, l'Afnic visait à atteindre la neutralité carbone de ses activités via la mise en place d'une politique de compensation carbone.

En 2023, les membres de l'Afnic avaient choisi de soutenir 2 projets de contribution carbone :

1 projet du Label Bas Carbone – CarbonAgri visant à accompagner la transition d'une exploitation laitière implantée à Désertines (Allier).

1 projet technologique de séquestration carbone géré par Inuk : une centrale thermique solaire alimente désormais en électricité les réseaux de chaleur de la ville d'Issoudun (Indre).

En 2024, l'Afnic a choisi de soutenir le projet de boisement et reboisement de la forêt de la Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme) : 4750 arbres, sélectionnés pour leur résilience et leur contribution à la biodiversité, seront plantés pour reconstituer des peuplements forestiers, restaurer la biodiversité, améliorer la résilience écologique de la région.

## Protection et réhabilitation de la biodiversité

Au-delà de la contribution carbone, l'Afnic a choisi de soutenir volontairement le Fonds pour la biodiversité d'EcoTree, destiné à renforcer la biodiversité terrestre sur des écosystèmes répartis sur tout le territoire français au travers de divers projets :

- Préservation des chauves-souris en forêt de Préaux (Mayenne)
- 2 restaurations de zones humides à Ploërdut (Morbihan)
- Actions en faveur de l'avifaune en forêt de Ruillé et en forêt de Pontvallain (Sarthe)
- Création de 42 écrins de biodiversité à Monceaux-sur-Dordogne (Corrèze)
- Actions en faveur de la pollinisation

## Plan de mobilité employeur

En 2023, l'Afnic a réalisé son 1<sup>er</sup> plan de mobilité employeur.

- La distance moyenne aller/retour par salarié entre le domicile et les locaux de l'Afnic était de 66 km.
- 60 % des salariés venaient par la route
- 35 % en transports en commun et en train
- 5% se rendaient au bureau à pied ou à vélo
- Les 2 principaux leviers identifiés pour réduire les émissions de GES liés aux déplacements domicile/travail ont été la pérennisation du télétravail et la mise en place d'un forfait mobilité qui ont fait l'objet de 2 accords d'entreprise signés avec les représentants des salariés.

# Présentation des comptes annuels 2023

## Évolution du chiffre d'affaires

Caroline Duval-Favre, secrétaire générale de l'Afnic, indique que le chiffre d'affaires total est en hausse de 5,5% pour atteindre 22,019 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette croissance est tirée essentiellement par celle du .fr (en hausse de 5,8 %, soit plus 1, 116k€).

Elle est corrélée à la croissance annuelle du parc avec un stock de 4 133 832 noms de domaine en .fr à la fin d'année 2023.

Cette croissance du chiffre d'affaires est induite notamment par les créations de noms de domaine (+ 6,1%), par les opérations de renouvellement (+ 2,3%), par le dynamisme des produits FR Lock et FR Rush (+ 71%) et par les produits issus du projet de sensibilisation des petites entreprises au numérique (« Tous en Ligne Maintenant »).

Par rapport aux objectifs budgétaires, le chiffre d'affaires du .fr est en augmentation de 2,5% soit conforme à la prévision de croissance du stock du .fr de 0,3%.

Concernant le chiffre d'affaires des autres activités, on constate une stabilité des extensions ultra-marines avec un parc de noms de domaine qui s'établit à 59k au 31 décembre 2023.

Pour la partie Opérateur Technique de Registre (OTR), l'Afnic enregistre une légère baisse de 3%, liée au repositionnement tarifaire de la gestion d'une extension et la baisse du chiffre d'affaires du .paris lié à la baisse de son portefeuille de noms de domaine.

En revanche, le chiffre d'affaires Conseil et Formation, quant à lui, a fortement progressé car l'objectif de 100 000 euros a été dépassé.

## Évolution des charges d'exploitation opérationnelles

Caroline Duval-Favre souligne que les charges d'exploitation opérationnelles ont augmenté par rapport à 2022, soit en hausse de 8,0% pour s'établir à près de 20 millions d'euros.

Cette augmentation s'explique essentiellement par trois effets :

- L'acquisition du siège social de l'Afnic et donc le règlement en 2023 des frais accessoires liés à cet achat (frais de notaire à hauteur de 150 000 euros, commission d'agence à hauteur de 115 000 euros et également le versement à l'ancien bailleur pour la remise en état des anciens locaux à hauteur de 170 000 euros.)
- Hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de l'effectif, les augmentations des salaires et la formation
- Montée en puissance du dispositif réussir-en .fr



## Évolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'Afnic (avant taxes) est bénéficiaire en 2023 malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente et vient s'établir à 2 200 300 euros (environ 10% du chiffre d'affaires) témoignant de la performance opérationnelle de l'Afnic.

Le résultat net s'établit à près d'1,7 million d'euros, en forte hausse par rapport à 2022. La nouvelle Convention a permis de déduire du résultat fiscal la charge de la Fondation, ce qui permet une diminution des impôts.

## Focus sur les activités

Le résultat d'exploitation du .fr est en baisse de 18% mais en cohérence avec celle du résultat d'exploitation.

Le résultat d'exploitation des activités hors .fr (ultramarins, OTR et Conseil et Formation) est également en baisse de 38% par rapport à 2022.

- Ultra-marins en baisse (impact de la hausse globale des charges de l'association)
- OTR en baisse, malgré une belle performance de la formation

## Effectifs

L'année 2023 se clôture avec un effectif de 91 salariés, soit une hausse de 2,3% par rapport à fin 2022, comptant 6 arrivées et 4 départs.

## Fonds associatifs

Les fonds associatifs, à la fin de l'année 2023, permettent de couvrir près de 16 mois de frais de personnel, de locations d'hébergement des *data centers* et des locaux immobiliers.

## Bilan et compte de résultat simplifié

Au bilan, les évolutions ne sont pas majeures mais il est important de souligner la différence au niveau de la répartition de l'actif. 10 millions d'euros en trésorerie a été utilisé en actif immobilisé, ce qui s'explique par l'acquisition du bâtiment.

## Conclusion

Caroline Duval-Favre indique que les très bons résultats de l'année 2023 permettent de consolider les fonds associatifs de l'Afnic et de soutenir ses objectifs stratégiques, et notamment pour 2024 :

- Conforter sa place de leader des noms de domaine et du DNS en France et en Europe ;
- Maintenir le .fr comme extension la plus dynamique sur son marché, avec un développement de son activité dirigé vers les TPE/PME comme cibles prioritaires ;
- Être un acteur reconnu et utile de la solidarité numérique et du numérique durable ;
- Faire vivre le modèle multi acteurs de sa structure.

# Rapport du commissaire aux comptes

## Rapport sur les comptes annuels

Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, procède à la lecture du rapport sur les comptes annuels :

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport et tels qu'ils viennent de vous être présentés.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de*

*l'Association à la fin de cet exercice. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, et nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents, et notamment sur la présentation financière qui vous a été faite.*

Les comptes sont certifiés sans réserve.

## **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

Olivier Souillard procède à la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementaires.

*Convention soumise à l'approbation de l'association en application de l'article R612-7 du Code du Commerce, nous avons été avisés de la convention suivante : Convention conclue avec l'association ISOC France dont Monsieur Sébastien Bachollet est administrateur et président d'Honneur de l'association. Au cours de l'exercice 2023, votre association a versé une contribution financière de 20 000 euros à l'association ISOC France dans le cadre du partenariat FGI France, répartie comme suit : 15 000 euros en partenariat financier et 5 000 euros en prestation en nature de communication.*

La convention était déjà approuvée par l'association.

### **Rétribution des administrateurs élus**

*L'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 a décidé que les administrateurs élus recevraient une rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées, dans les limites fixées annuellement par l'Assemblée générale. Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 2.1.5 de votre règlement intérieur, cette rétribution, qui doit être sollicitée par les administrateurs élus, donne lieu à un versement trimestriel.*

*Au titre de l'exercice 2023, il a été versé aux administrateurs élus les montants suivants :  
Monsieur Sébastien Almiron : 10 500 euros ; Monsieur Sébastien Bachollet : 10 500 euros ;  
Monsieur Arnaud Franquinet : 10 500 euros ; Monsieur Souleymane Oumtanaga :  
10 500 euros ;*

*Au titre du premier trimestre 2024, il a été versé aux administrateurs élus les montants  
suivants : Monsieur Sébastien Almiron : 2 625 euros ; Monsieur Sébastien Bachollet :  
2 625 euros ; Monsieur Arnaud Franquinet, 2 625 euros ; Monsieur Souleymane Oumtanaga :  
2 625 euros.*

Olivier Souillard remercie Laurence Clément-Zerbib et Caroline Duval-Favre pour leur accueil et leur parfaite collaboration au cours des contrôles.

## **Approbation des comptes de l'exercice 2023 et affectation du résultat**

Godefroy Beauvallet soumet au vote les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2023 et l'affectation du résultat.

57 membres sont présents en salle, en ligne ou représenté dont 53 ayant un droit de vote soit 46,90% des membres ayant un droit de vote.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

**Résolution 1: Approbation des comptes de l'exercice 2023**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**Résolution 2 : Affectation au compte « Autres réserves FDR »**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter au compte « Autres réserves FDR » le résultat comptable positif de 1 654 048 euros.

## **Vote de l'enveloppe globale 2024 de rétribution des administrateurs**

Godefroy Beauvallet rappelle que conformément aux statuts, l'assemblée générale vote chaque année l'enveloppe qui sera consacrée à la rétribution des administrateurs élus, il rappelle que ce ne sont pas tous les administrateurs seuls les 5 élus sont concernés.

Il n'y a pas de changement de montant par rapport aux années précédentes.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

**Résolution 3 : Fixation d'une enveloppe maximale annuelle dédiée à la rétribution des administrateurs pour l'année 2025.**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents fournis et suite aux explications complémentaires fournies oralement, fixe l'enveloppe maximale de rétribution des administrateurs élus qui en font la demande à 52 500 euros (hors taxes) pour l'année 2025.

Ce montant sera équitablement réparti entre les administrateurs en ayant fait la demande, et sous réserve de leur assiduité.

Aucun des cinq administrateurs élus ne pourra percevoir plus qu'un cinquième de cette enveloppe.

# Élection d'un administrateur représentant des Utilisateurs et d'un administrateur représentant des Bureaux d'enregistrement

Pierre Bonis remercie les membres pour leur participation aux votes, au-delà de 50% pour le premier tour en ligne.

Deux postes sont à pouvoir au sein du conseil d'administration, un par un représentant du collège utilisateurs et un par un représentant du collège bureaux d'enregistrement.

Trois candidats se sont présentés pour le Collège bureaux d'enregistrement :

- CSC représenté par Patrick Hauss
- DGS Monaco représenté par Eric Lantonnet
- OVHCloud représenté par Emma Caner

Et deux candidats se sont présentés pour le Collège Utilisateurs :

- Nicolas Pawlak
- ISOC France représenté par Sébastien Bachollet puis Nicolas Chagny

Les règles de scrutin : Qui peut voter ?

- Seuls les membres depuis plus de 6 mois et à jour de leur cotisation 2024 (au moment du 1<sup>er</sup> événement associatif auquel ils sont convoqués) peuvent voter
- Les électeurs sont le représentant dûment habilité du membre personne morale ou le membre personne physique
- Pour l'élection de leur représentant au conseil d'administration, seuls les membres du collège concerné prennent part au vote
- Le vote par procuration est admis, sans qu'un membre présent puisse détenir plus de 2 pouvoirs en sus du sien (uniquement valable pour le vote en présentiel donc au 2<sup>ème</sup> tour lors de l'AG)

- Pour le vote en ligne : un seul votant = une adresse mail unique par membre (pas de possibilité de modification une fois l'élection lancée) ; pas de procuration possible

Comment on compte ?

- Aucun quorum n'est requis,
- Pour être élu dès le premier tour, le candidat doit l'être à la majorité absolue des suffrages des membres présents ou représentés.
- NB : ce qui est possible en 2024 pour les 2 collèges et notamment celui des utilisateurs qui n'a que 2 candidats
- Seuls les candidats ayant recueilli plus de 10% des suffrages vont au second tour s'il a lieu
- En cas d'égalité au premier tour (il n'y a pas de majorité absolue), un second tour est organisé
- Pour être élu au second tour, le candidat doit recueillir le plus grand nombre de suffrages des membres présents ou représentés (pas de nécessité de majorité absolue, juste le plus grand nombre de voix)
- En cas d'égalité au second tour il est procédé à un tirage au sort

Déroulement des élections et résultats partiels :

Collège Bureaux d'enregistrement :

Le 1<sup>er</sup> tour de l'élection s'est déroulé intégralement en ligne du vendredi 24 au jeudi 30 mai.

L'annonce des résultats partiels a été faite par mail le vendredi 31 mai.

32 suffrages étaient exprimés sur 42 membres votant.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue un 2<sup>ème</sup> tour est organisé.

Suite au désistement de CSC, il ne restait plus que deux candidats pour ce deuxième tour : DGS Monaco et OVH Cloud.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour, un vote en ligne était possible du vendredi 31 mai au lundi 3 juin pour mettre la mise à jour des listes d'émargement avant l'assemblée générale, le vote va se poursuivre maintenant dans les urnes.

#### Collège Utilisateurs :

Le 1<sup>er</sup> tour de l'élection s'est déroulé intégralement en ligne du vendredi 24 au jeudi 30 mai. L'annonce des résultats partiels a été faite par mail le vendredi 31 mai.

28 suffrages étaient exprimés sur 47 membres votant.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue un 2<sup>ème</sup> tour est organisé.

Pour le 2<sup>ème</sup> tour, un vote en ligne était possible du vendredi 31 mai au lundi 3 juin pour mettre la mise à jour des listes d'émargement avant l'assemblée générale, le vote va se poursuivre maintenant dans les urnes.

Rapport par le président du comité de validation des candidatures

Luc Saccavini, président du comité de validation des candidatures présente son compte-rendu aux membres de l'association.

#### Pour le Collège bureaux d'enregistrement :

Concernant les candidatures des trois bureaux d'enregistrement et leurs représentants, le comité n'avait pas de questions et aucune information complémentaire n'a été jugée nécessaire en sus des déclarations.

#### Pour le Collège utilisateurs :

Des compléments d'informations ont été demandés aux deux candidats. Les réponses ont permis de lever toute ambiguïté quant aux éventuels risques de conflits d'intérêts.

Les réponses ont été apportées comme demandé. Les candidatures ont été déclarées recevables par les membres du comité de validation des candidatures.

Avant de passer aux votes, Godefroy Beauvallet remercie Arnaud Franquinet pour sa contribution aux travaux du Conseil d'administration de l'Afnic.



Les membres des collèges concernés se rendent aux bureaux de votes respectifs (un par collège). Les bureaux de vote sont tenus par 2 scrutateurs chacun.

Godefroy BEAUVALLET annonce les résultats des élections et adresse ses félicitations aux nouveaux administrateurs.

Proclamation des résultats de l'élection :

Pour le collège bureaux d'enregistrement, DGS Monaco représenté par Éric LANTONNET, a été élu au 2ème tour pour un mandat de 4 ans avec 24 voix sur 36 votants.

Pour le collège utilisateurs, Nicolas PAWLAK a été élu au 2ème tour pour un mandat de 4 ans avec 22 voix sur 40 votants.

Les deux nouveaux administrateurs prennent brièvement la parole pour remercier les membres de leur soutien et les assurer de leur implication dans leur nouveau rôle.

Godefroy Beauvallet remercie à nouveau tous les participants de l'assemblée générale pour leur présence en salle et en ligne.

Il rappelle que cette année, en raison des Jeux Olympiques, le dîner annuel aura lieu le 4 octobre 2024.

Il clôt la séance à 12h45.

Fait à Puteaux, le 4 juin 2024,

Le président,

Godefroy BEAUVALLET

La secrétaire de séance,

Mégane PASSEREAU

La scrutatrice,

Sophie CANAC